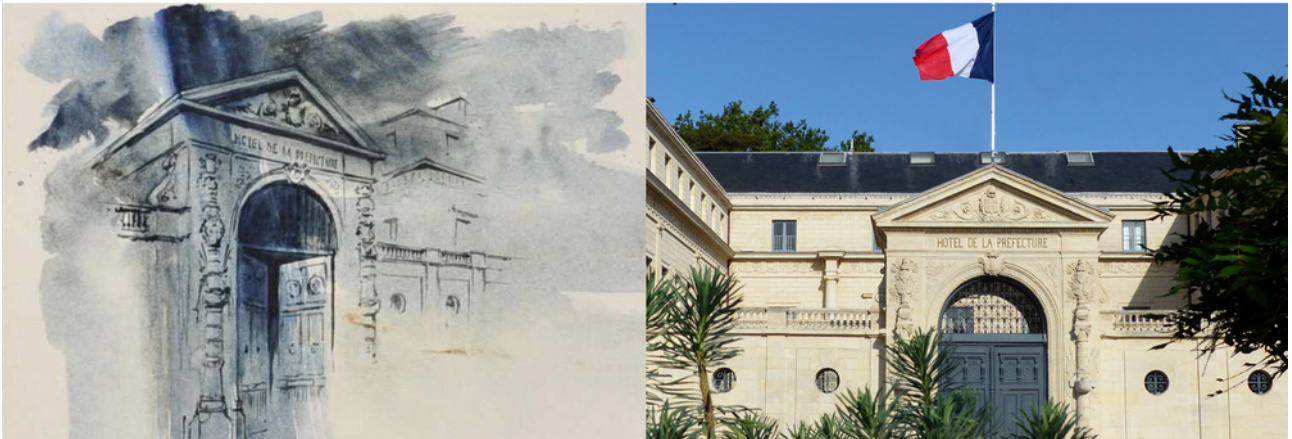




LA PRÉFECTURE DU CALVADOS



L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE

I – UN PEU D'HISTOIRE

Vers 1770, le comte Gosselin de Manneville, maire de Caen, se fait construire un hôtel particulier sur un terrain situé entre la porte des Prés et la place Royale (actuelle place de la République). En 1805- 1806, Charles Ambroise de Caffarelli du Falga, préfet du Calvados depuis 1801, loue puis achète pour y aménager sa résidence personnelle cet hôtel qui a l'avantage d'être à proximité de l'ancien collège du Mont où il a fait transférer en 1803 les bureaux de la préfecture.

Constitué d'un unique corps de logis rectangulaire longeant la rue Saint Laurent, l'hôtel est jugé trop petit. Construit sur un terrain humide à proximité de l'Odon, l'édifice nécessite en outre des réparations envisagées vers 1809, mais qui ne sont pas réalisées. Alexandre Méchin, nommé le 12 février 1810, suggère au ministre de l'Intérieur d'agrandir, voire de reconstruire l'hôtel de Manneville, ou de faire l'acquisition d'une nouvelle propriété.

Fin 1810 ou début 1811, Jean-Baptiste Harou-Romain est chargé du projet. Il présente deux plans : le premier consiste en un agrandissement de l'hôtel dont les façades sont également reprises. Le deuxième est plus ambitieux et vise à reconstruire une résidence sur l'emplacement de l'hôtel de Manneville. Les projets ne sont pas retenus, le conseil des bâtiments civils préférant reconstruire la résidence plus près des bâtiments administratifs sur un terrain moins humide.

Lors de sa venue à Caen en mai 1811, l'empereur Napoléon 1^{er} ne peut résider dans l'hôtel qui est trop exigü. Un décret du 25 mai 1811 prévoit donc que l'hôtel de la préfecture sera agrandi. Jean-Baptiste Harou-Romain, nommé sur ces entrefaites architecte départemental du Calvados, est chargé du nouveau projet. Il est à nouveau retoqué par le conseil des bâtiments civils qui le juge trop luxueux.

Après une suite d'échanges avec Antoine-François Peyre, Jean-Baptiste Harou-Romain présente un nouveau programme plus conforme aux attentes du conseil qui approuve les plans définitifs le 24 mars 1812.

Les travaux commencent en mai-juin de la même année, mais ils seront interrompus en octobre 1813. La nécessité d'une révision du projet soulève de longs débats entre le conseil des bâtiments civils d'un côté et l'architecte, soutenu par les responsables départementaux.

Les travaux reprennent en 1817, le collège du Mont s'avérant trop exigü. A l'emplacement des communs, on construit les ailes nord et ouest. En janvier 1822, Jean-Baptiste Harou-Romain meurt et son fils Romain Harou-Romain, qui lui succède au poste d'architecte départemental, reprend le projet sans le modifier. En novembre 1822, le chantier est terminé. L'aménagement intérieur des ailes ouest et nord est exécuté entre 1822 et 1826. On décide par la suite de construire de nouvelles ailes pour loger les services administratifs. L'ancien hôtel particulier est détruit en 1848 et l'aile des bureaux est édifée entre 1849 et 1851 sous la direction de Paul Verolle, successeur de Romain Harou-Romain, qui respecte le style de ses prédécesseurs.

En 1857, Léon Marcotte, nouvel architecte départemental, réalise la galerie et le portail qui ferment la cour au sud. Il crée également dans l'aile nord, une grande salle à manger officielle. Après la chute de Napoléon III, les symboles impériaux qui ornaient le portail sont remplacés par des éléments républicains.

En 1950, Marc Brillaud de Laujardière, architecte et urbaniste, construit de l'autre côté de la place Gambetta un centre administratif départemental afin d'accueillir les services administratifs de la préfecture.

La préfecture est partiellement classée au titre des monuments historiques le 29 juillet 1963 et le 31 décembre 1986.

II - LES MISSIONS DU PRÉFET

Le préfet est nommé par le président de la République par décret en conseil des ministres. C'est un haut fonctionnaire. Il est le successeur direct, depuis la loi du 2 mars 1982 du préfet institué par Bonaparte en l'An VIII. Le préfet du Calvados représente l'Etat dans le département.

Il exerce différentes missions :

- la représentation de l'Etat et la communication,
- la sécurité des personnes et des biens,
- la citoyenneté, la réglementation et la garantie des libertés publiques,
- le respect de la légalité et de l'Etat de droit,
- le service au public et la délivrance de titres,
- l'administration du territoire et le développement économique,
- l'intégration sociale et la lutte contre les exclusions,

Le préfet est secondé par des collaborateurs directs, tous hauts fonctionnaires : une secrétaire générale, un directeur de cabinet et est assisté dans chaque arrondissement de sous-préfètes (Bayeux, Lisieux et Vire).